

Milieux humides

1. Milieux humides et hydriques

1.1 Définition et classification

Selon l'article 46.0.2 de la LQE, un milieu humide représente un lieu naturel ou anthropique qui se caractérise par la présence d'eau de façon permanente ou temporaire, laquelle peut être diffuse, occuper un lit d'un cours d'eau ou encore saturer le sol, et dont l'état physique peut être stagnant ou en mouvement. Les sols sont hydromorphes et/ou une végétation composée majoritairement d'espèces hygrophiles.

Il existe cinq classes principales de milieux humides : eau peu profonde, marais, marécage, fen (tourbière minérotrophe) et bog (tourbière ombotrophe). Selon les systèmes de classification existants (Groupe de travail national sur les terres humides, 1997 et SCF, 2003), les deux sous-classes de milieux humides *prairie humide* et *tourbière boisée* sont également prises en considération dans la classification. Ces classes respectent les critères du MELCC et les définitions suivantes des milieux humides proviennent de Canards illimités (Kirby et Beaulieu, 2007).



Figure 1. Eau peu profonde

Source : ABV des 7 et JFSA, 2014

Eau peu profonde – Milieu humide comprenant les étangs, les dépressions et les cuvettes qui se situent dans des zones fluviales, riveraines et lacustres. Il fait la transition entre les milieux humides normalement saturés d'eau de manière saisonnière (marais, marécages, fens ou bogs) et les milieux aquatiques dont la profondeur de l'eau est plus importante. L'eau peu profonde atteint une profondeur maximale de 2 mètres en été. Il y a présence de végétation flottante (nénuphar) ou submergée (élodée) avec moins de 25 % de la superficie colonisée par des plantes émergentes.



Figure 2. Marais

Source : ABV des 7 et JFSA, 2014

Marais – Milieu humide souvent rattaché à un lac ou à un écoulement d'eau lent habituellement riche en nutriments. Il se retrouve sur un sol minéral (ce qui le distingue de la tourbière) dominée par une végétation herbacée couvrant plus de 25 % de la superficie. Les arbustes et les arbres, lorsque présents couvrent moins de 25 % de la superficie du milieu. Le niveau d'eau varie selon les inondations et l'évapotranspiration, ce qui fait que le marais (eau douce, saumâtre ou salée) peut être inondé de façon permanente, semi-permanente ou temporaire. Il est colonisé par une végétation émergente (quenouille, jonc), flottante (nénuphar) et submergée (élodée). Parfois, on le qualifie d'herbier aquatique.

Prairie humide - Sous-classe du marais. Elles sont parfois incluses dans les marais ou le continuum des marécages. Elles s'en distinguent par la durée plus courte de la saison de croissance, qui correspond au moment où le substrat est saturé ou recouvert d'eau, et par une végétation généralement dominée par des graminées, des cypéracées ou des fougères. Ces milieux sont parfois situés à un stade d'évolution vers le marécage arbustif; des arbustes comme la spirée (*Spiraea latifolia*), le cornouiller stolonifère (*Cornus stolonifera*) ou des saules arbustifs (*Salix* sp.) peuvent y être présents. Ils sont souvent maintenus de façon artificielle par du pâturage ou du brûlage. Aux fins d'application de l'article 22 de la LQE, les prairies humides sont associées aux marais et donc, au même titre, assujetties à l'obtention d'un certificat d'autorisation.



Figure 3. Marécage

Source : ABV des 7 et JFSA, 2014

Marécage – Milieu qui se retrouve sur un sol minéral, dominé par une végétation ligneuse arbustive ou arborescente, avec plus de 25 % de couvert. Milieu humide souvent rattaché à un lac ou rivière et élevé en nutriments. On trouve également les marécages d'écoulement qui ne sont pas connectés à un réseau hydrographique, mais qui en raison de leur situation topographique favorisent l'accumulation de l'eau de ruissellement. Le marécage est inondé de façon saisonnière (crues printanières) avec un sol saturé et une nappe phréatique élevée à écoulement lent. Généralement, il contient moins d'eau de surface qu'un marais et est inondé moins longtemps. Ils sont dominés par des arbustes (saule, aulne) et arbres (frêne rouge, érable argenté, peuplier baumier, frêne noir, thuya, orme) sur 30 % et plus de leur superficie.



Figure 4. Tourbière boisée

Source : ABV des 7 et JFSA, 2014

Tourbière boisée – Caractérisé par la présence de tourbe, comme un bog ou fen, mais qui se distingue par la dominance d'arbres matures (thuya, mélèze, épinette). Se retrouve sur sol organique. Des tourbières boisées se forment lorsque le sol dans les deux types de tourbières (bog ou fen) devient plus sec ou selon la topographie (sur les buttes). Les tourbières boisées se trouvent souvent en périphérie des bogs ou des fens. Caractérisée par la présence de tourbe qui s'accumule plus rapidement qu'elle ne se décompose. La tourbière possède un sol mal drainé, plutôt acide avec une nappe phréatique près de la surface. L'épaisseur de la tourbe est d'au moins 30 cm.



Figure 5. Fen

Source : ABV des 7 et JFSA, 2014

Fen - (tourbière minérotrophe) – Milieu humide alimenté par les eaux de précipitations et par les eaux d'écoulement (surface et souterraine). Généralement plus riche en éléments nutritifs et moins acides qu'un bog. La végétation varie selon l'humidité du sol et les nutriments. Les fens se trouvent souvent en bas de pentes et dépressions où il y a une bonne circulation d'eau et nutriments. Il est habituellement caractérisé par des mousses brunes et des herbacées du type cypéracée (linaigrette, carex).



Figure 6. Tourbière

Source : ABV des 7 et JFSA,

Bog - (tourbière ombrotrophe) – Milieu humide alimenté uniquement par les précipitations, qui est faible en éléments nutritifs et plutôt acide. Un paysage plat indique la présence de bog. Le bog est dominé par des sphaignes et des éricacées, (kalmia, cassandre, myrique). On y retrouve des plantes spécialisées propres aux fen, telles que les orchidées et des plantes insectivores comme les rossolis et sarracénies. Certains bogs comportent des mares.

1.2 Services écologiques et intégrité des milieux humides

En plus d'être une composante indispensable au bon fonctionnement des écosystèmes naturels, les milieux humides offrent une diversité de fonctions et services écologiques tels que :

- L'amélioration de la qualité de l'eau
- L'atténuation des impacts causés par les inondations
- L'atténuation de l'érosion
- La réalimentation et l'écoulement des eaux souterraines
- L'habitat adéquat pour la faune terrestre et aquatique
- Les possibilités de loisirs et de tourisme (pêche, chasse, plein air, etc.)
- La production alimentaire (halieutiques, canneberges etc.)
- La réduction des gaz à effet de serre (piégeage du carbone atmosphérique)

L'intégrité des milieux humides est un paramètre essentiel au maintien des fonctions écologiques et services écosystémiques rendus par les milieux humides. Une dégradation de leur état réduit leur capacité à rendre des services ce qui entraîne des coûts qui doivent être assumés par la société et qui sont généralement plus élevés que les gains obtenus en conservant ces milieux. D'autres paramètres sont importants à prendre en considération tels que leur localisation dans le bassin versant, leur connectivité à d'autres milieux humides et hydriques et leur superficie :

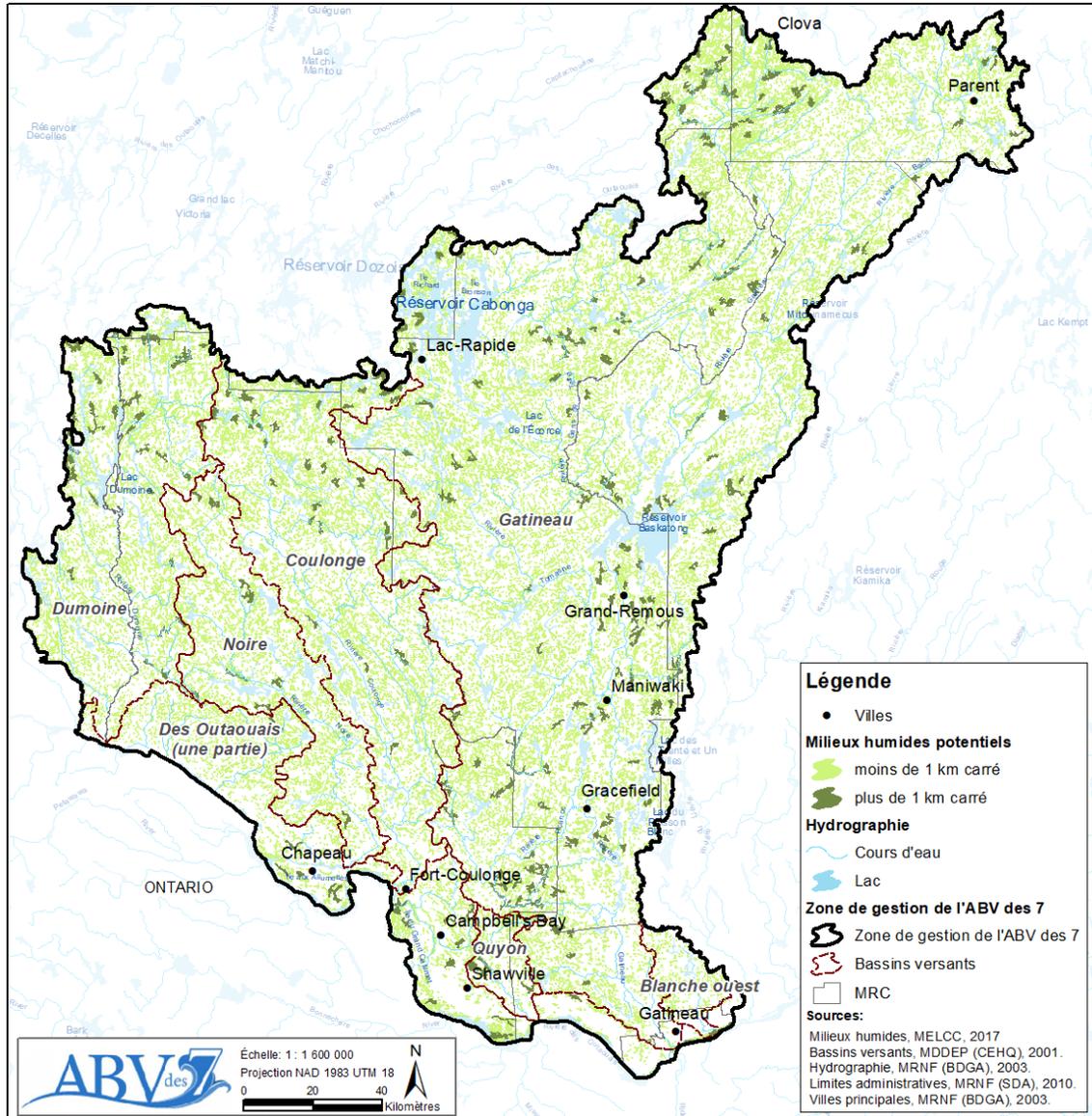
- Les milieux humides « hydroconnectés » à moins de 30 mètres d'un cours d'eau favorisent les échanges avec les eaux de surface au moment des crues, ou avec les eaux souterraines lors des remontées de nappes phréatiques. Ces milieux humides hydroconnectés permettent d'intercepter les matières en suspension et de filtrer les nutriments qui entrent dans les cours d'eau (Riopel-Leduc, 2013)¹.
- Un seul milieu humide n'est généralement pas suffisant pour compléter le cycle vital de la plupart des espèces habitant les milieux humides. Le maintien de ces espèces dépend donc de la présence de plusieurs types de milieux humides qui deviennent des couloirs écologiques ou la qualité de l'habitat est facilitée par la diversité de milieux formant une mosaïque continue. Par exemple, les tortues utilisent en moyenne 2,4 milieux humides séparés par 427 mètres alors que les couleuvres vont se déplacer en moyenne de 500 à 1500 mètres en moyenne pour atteindre un autre milieu humide (Riopel-Leduc, 2013).
- La taille des milieux humides est importante à prendre en considération dans les stratégies de conservation, puisque les grands milieux humides favorisent le maintien d'une grande variété d'espèces et les petits milieux humides sont plus propices à certaines espèces en particulier certains reptiles comme les tortues (Riopel-Leduc, 2013). En effet, une végétation trop abondante peut nuire aux tortues. En Outaouais, on retrouve 4 espèces de tortues menacées et dont les milieux humides leurs sont des habitats essentiels.

¹ http://www.apls.ca/wp-content/uploads/2014/09/milieux_humides_dinteret_outaouais_2013.pdf

1.3 Milieux humides potentiels

La **cartographie des milieux humides potentiels** réalisée par le MELCC et mise à jour en 2019, démontre que les milieux humides sont potentiellement retrouvés sur toute la zone de gestion de l'ABV des 7.

Les milieux humides potentiels représentent une superficie de 4724,95 km² soit 11,71 % de la superficie totale du territoire de l'ABV des 7. Les données de 2019 indiquent que les milieux humides potentiels occupent, selon les bassins versants de l'ABV des 7, entre 6,70 % et 15 % de leur superficie. Le bassin versant de la rivière Quyon présente la plus grande proportion de milieux humides potentiels avec 14,97 % d'occupation.

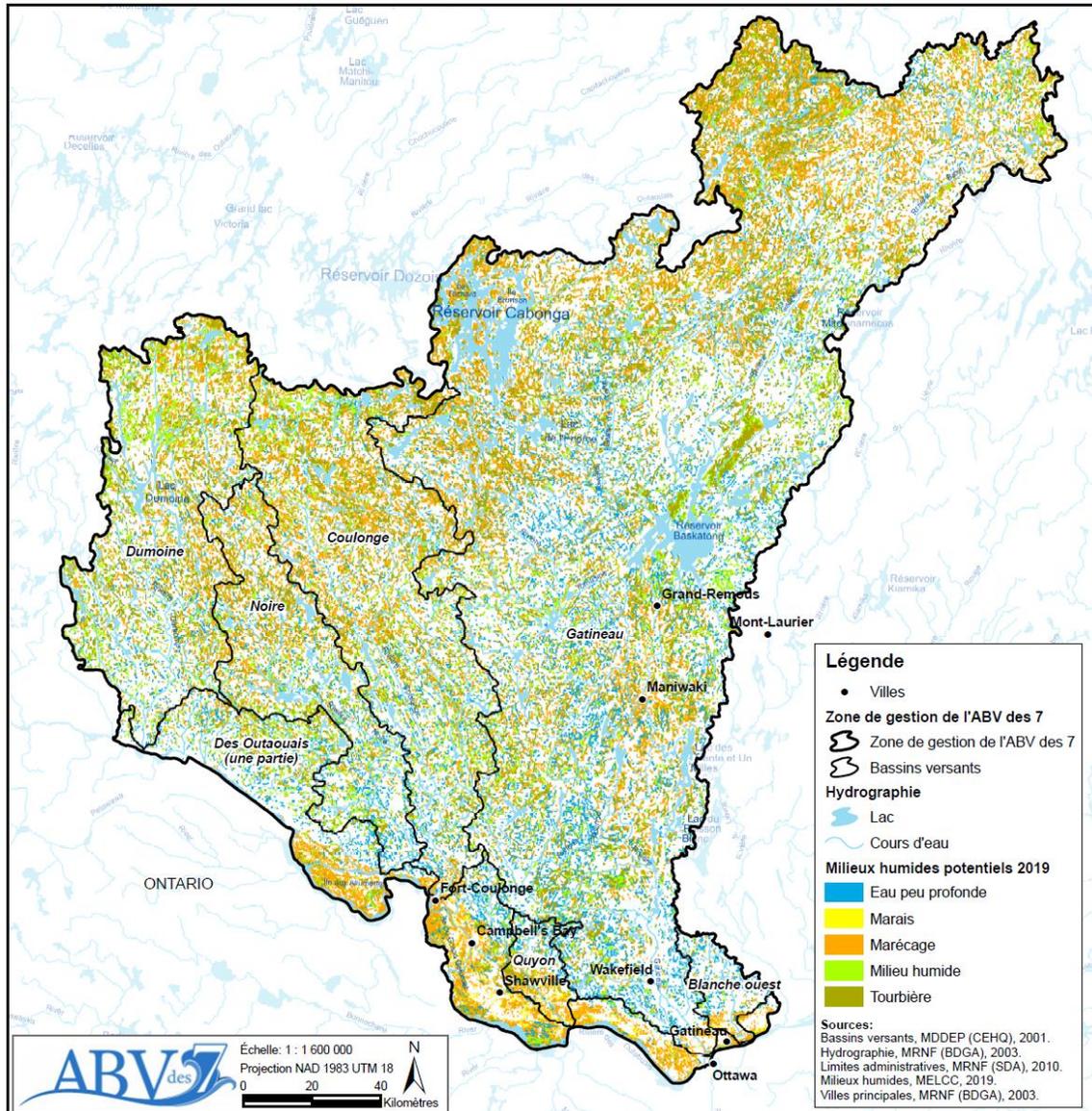


Carte 1. Milieux humides potentiels sur le territoire de l'ABV des 7

Tableau 1. Superficie des milieux humides potentiels par bassin versant sur le territoire de l'ABV des 7

Superficie (Km ²)	Blanche Ouest	Coulonge	Dumoine	Gatineau	Noire	Quyon	des Outaouais (résiduel)	Total ABV des 7
Marais	2,60	0,66	0,01	3,51	0,05	2,95	30,22	40,00
Marécages	8,02	269,68	196,97	1012,84	117,54	27,23	179,09	1838,38
Milieux humides	0,94	44,86	46,14	105,12	19,47	1,49	15,73	233,74
Tourbières	4,15	271,07	248,20	1160,97	99,83	21,50	113,65	1919,35
Eau peu profonde	13,94	81,38	40,33	425,08	55,27	11,25	66,23	693,47
Superficie (km²)	29,65	694,64	531,65	2707,52	292,15	64,42	404,92	4724,95
Proportion par zone (%)	6,70	13,29	12,29	11,32	11,03	14,97	12,01	11,71

Source : MELCC, Décembre 2019



Carte 2 Milieux humides potentiels classés par type sur le territoire de l'ABV des 7 en 2019

Pour réaliser la carte ci-dessus les milieux humides ont été classés en différentes catégories :

- **Les eaux peu profondes :** regroupent les milieux humides dont le niveau d'eau est inférieur à 2 mètres de profondeur.
- **Les marais :** correspondent à des milieux humides sur dépôt minéral dominés par une végétation herbacée couvrant plus de 25 % de la superficie du milieu. Les arbustes et les arbres lorsque présents couvrent moins de 25 % de la superficie du milieu.
- **Les marécages :** correspondent à des milieux humides sur dépôt minéral, dominés par une végétation ligneuse arbustive ou arborescente, avec plus de 25 % de couvert.

- **Milieu humide** : milieu indéfini, non connu.
- **Les tourbières** : milieux humides avec plus de 30 cm d'épaisseur de tourbe.

Les milieux humides sont difficiles à identifier car ils sont des écosystèmes dynamiques et évoluent dans le temps, en variant de superficie, de niveau d'humidité et de composition végétale en fonction des conditions météorologiques.

D'autres facteurs externes comme la source d'alimentation en eau, les impacts du castor et les activités anthropiques (agriculture, foresterie, urbanisation) ont un impact sur la présence de ces milieux humides.

Le MELCC a également réalisé une cartographie des milieux humides d'intérêts à protéger pour la région de l'Outaouais en 2012. Les différentes cartes sont présentées en annexe 3 du PDE.

Pour caractériser globalement les milieux humides de la zone de gestion de l'ABV des 7, on peut diviser le territoire en deux parties, qui correspondent aux provinces naturelles :

➤ **Basses-terres du Saint-Laurent (bassin versant résiduel de la rivière des Outaouais)**

Les Basses-terres du Saint-Laurent constituent une plateforme de roches sédimentaires comblée par des dépôts marins (mer de Champlain), et des dépôts glaciaires². Cette zone sur le territoire correspond au bassin versant résiduel de la rivière des Outaouais.

Riche en milieux humides, cette partie de territoire constitue une halte migratoire majeure pour la sauvagine et est un habitat de reproduction pour de nombreuses espèces de poissons. Les milieux humides le long de la rivière des Outaouais sont fortement utilisés par les canards colverts, les harles et fuligules, les canards branchus, les sarcelles à ailes bleues et les bernaches, au printemps et au début de l'été. Le phénomène de la bernache résidente des Grands Lacs est observée depuis une dizaine d'années.

La plupart des terrains entourant les milieux humides dans cette zone subissent une forte pression anthropique, du fait du fort développement urbain. Des actions de conservation et restauration des milieux humides (Lafranchise, des Laïches, aux Massettes, des Grenouillettes, Templeton, Thurso, etc.) sont réalisées par Canards Illimités en bordure de la rivière des Outaouais, en partenariat avec le MFFP et le Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE). Le secteur entourant les milieux humides de la baie McLaurin appartient à CIC ou au MFFP afin de favoriser la conservation et la protection de ces milieux. Il existe également un plan de gestion agriculture-faune pour gérer les pressions exercées par les bernaches sur les prairies des Basses-terres du Saint-Laurent.

² http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/provinces/

➤ Laurentides méridionales (autres bassins versants)

Le territoire des Laurentides méridionales inclut tous les bassins versants excepté celui de la rivière des Outaouais. Les Laurentides méridionales couvrent la partie sud-ouest du Bouclier Canadien au Québec. Elles sont faites d'assemblages de collines, de plateaux, de dépressions et de quelques massifs plus élevés. Le socle rocheux est surtout constitué de gneiss, de roches carbonatées et de dépôts glaciaires minces³.

Les milieux humides forestiers y sont nombreux et l'importante tourbière des plaines de Kazabazua se distingue. Ils sont favorables à certaines espèces de sauvagine (canard noir, canard colvert, canard branchu, garrot à œil d'or, fuligule à collier, harle couronné, etc.). Des bernaches du Canada passent par le réservoir Baskatong, ainsi que sur les terres agricoles des vallées de la rivière Gatineau.

2. Milieux humides détaillés (Sud du territoire)

2.1 Cartographie des milieux humides détaillés

Canards Illimités Canada a réalisé en partenariat avec le MELCC une cartographie détaillée des milieux humides en 2019. Cette cartographie, plus précise que celle des milieux humides potentiels se concentre uniquement dans la partie sud du territoire de l'ABV des 7. Elle n'est donc pas représentative de l'ensemble du territoire de l'ABV des 7. Cette cartographie permet toutefois de répertorier les milieux humides de plus de 0,5 hectare du sud du territoire de l'ABV des 7 le long de la rivière des Outaouais.

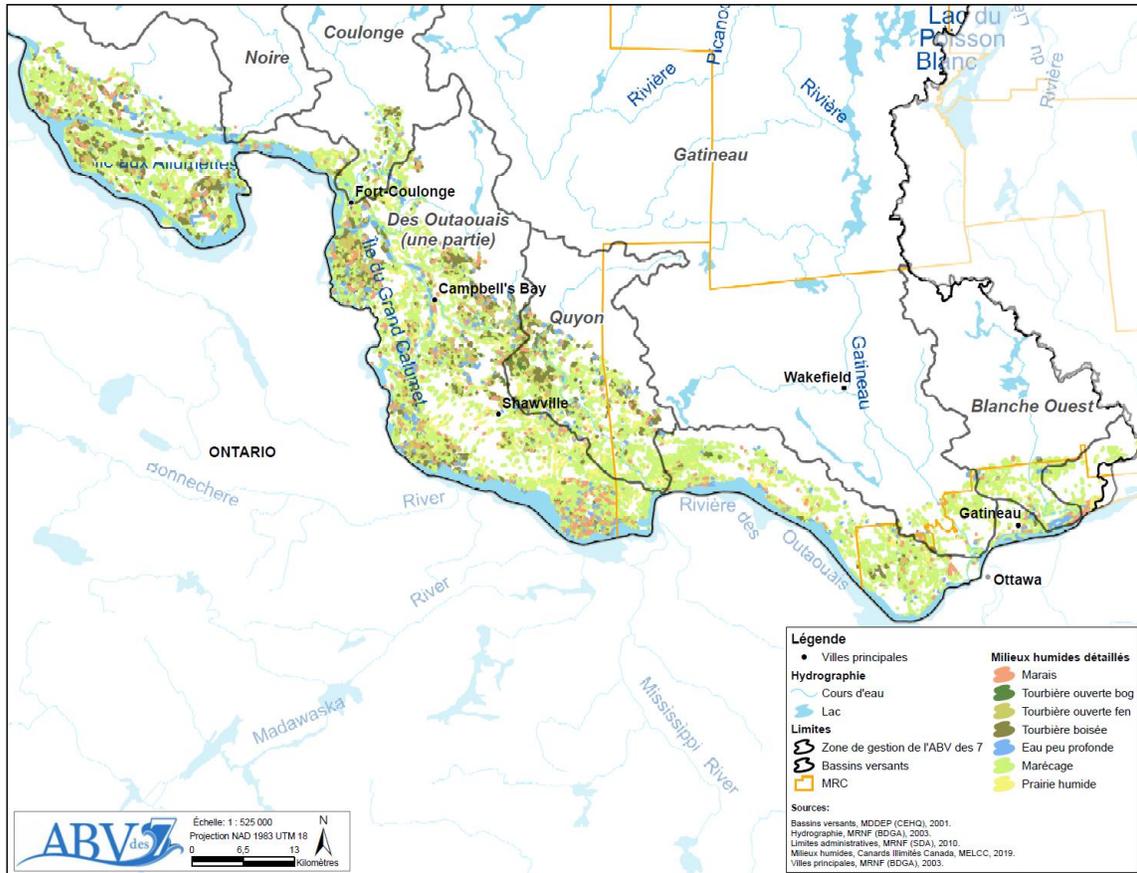
Le tableau ci-dessous expose la superficie des milieux humides par catégorie (données de Canards Illimités Canada) uniquement dans la portion sud du territoire de l'ABV des 7 correspondant à peu près à la région physiographique des basses-terres du Saint-Laurent.

Tableau 2. Types de milieux humides sur le territoire sud de l'ABV des 7

Type de milieux humides	Aire touchée (km ²)	Pourcentage
Eau peu profonde	16,28	6,26
Marais	22,79	8,76
Marécage	133,70	51,40
Prairie humide	10,26	3,94
Tourbière boisée	45,18	17,37
Tourbière ouverte bog (ombrotrophe)	1,99	0,76
Tourbière ouverte fen (minérotrophe)	29,92	11,50
Total	260,12	100

Source : Canards Illimités Canada, 2009-2019

³ http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/provinces/



Carte 3. Milieux humides détaillés sur le sud du territoire

2.2 Pressions anthropiques sur les milieux humides détaillés du sud du territoire

Le sud du territoire étant très urbanisé, un indice de perturbation a été instauré par Canard Illimité Canada. Le prochain tableau applique cet indice sur le territoire d'étude détaillé.

Tableau 3. Indices de perturbation en superficie et pourcentage

Catégorie d'impact	Superficie touchée (km ²)	Proportion touchée (en %)
Aucun	67,06	25,78
Faible (de 1 à 25%)	157,26	60,46
Fort (> de 50%)	11,63	4,47
Moyen (de 26 à 50%)	24,17	9,29
Total	260,12	100,00

Source : Canards Illimités Canada, 2009-2019

Le tableau suivant décrit plus spécifiquement les différents types de perturbations qui affectent sur les milieux humides dans la zone d'étude détaillée des milieux humides, soit le sud du territoire. D'après ce tableau, les principales pressions viennent de l'agriculture, des usages récréatifs (plaisance, pêche, chasse, canot, rafting, kayak) et le transport routier.

Tableau 4. Superficie touchée par type de pression sur les milieux humides

Type de pression	Aire touchée (km ²)	Pourcentage
Agricole	75,18	28,90
Aucune pression identifiée	67,06	25,78
Autre	1,07	0,41
Coupe forestière	5,34	2,05
Creusage	0,68	0,26
Drainage	1,54	0,59
Industrielle ou commerciale	2,23	0,86
Récréative	42,88	16,48
Remblayage	0,39	0,15
Réseau transport d'énergie	3,59	1,38
Réseau transport routier	52,48	20,18
Résidentielle	7,67	2,95
Total	260,11	100

Source : Canards Illimités Canada, 2009-2019

3. Milieux humides en zone protégée

Plusieurs milieux humides représentent un intérêt pour la conservation. Ceux-ci totalisent, pour l'ensemble des bassins versants de la zone de gestion, 648,5 km².

Le tableau ci-dessous illustre les superficies des milieux humides localisés en zones protégées projetées et présentant un intérêt pour la conservation. Il est important de faire la distinction entre les colonnes, et notamment de voir que les bassins versants Coulonge, Dumoine, Gatineau, Noire et des Outaouais possèdent des superficies de milieux humides localisés dans des habitats non protégés et comportant pourtant une faune ou une flore vulnérable ou menacée.

Tableau 5. Superficies des milieux humides se trouvant en zone protégée ainsi que des milieux humides comportant une flore menacée ou vulnérable ne se trouvant pas en zone protégée

Bassin versant	Superficie totale des milieux humides potentiels (km ²)	Milieux humides localisés dans un territoire inscrit au registre des aires protégées au Québec		Milieux humides localisés dans un territoire important* du registre des aires protégées au Québec		Milieux humides localisés dans un territoire important* ou inscrit au registre des aires protégées au Québec (certaines aires se recourent)	
		Superficie (km ²)	% de la sup. totale des MH	Superficie (km ²)	% de la sup. totale des MH	Superficie (km ²)	% de la sup. totale des MH
Blanche ouest	26,02	3,09	11,87	-	0,00	3,09	11,87
Coulonge	680,09	12,13	1,78	36,11	5,31	48,24	7,09
Dumoine	520,09	137,67	26,47	161,79	31,11	299,46	57,58
Gatineau	2670,44	152,64	5,72	67,77	2,54	220,41	8,26
Noire	282,12	5,13	1,82	47,77	16,93	52,9	18,75
Outaouais (partie)	390,21	17,82	4,57	3,37	0,86	21,19	5,43
Quyón	57,26	3,17	5,53	-	0,00	3,17	5,53

*Territoires géographiquement délimités présentant un intérêt pour la conservation et pour lesquels des engagements administratifs et/ou légaux attestent de l'intention du gouvernement du Québec d'en prioriser l'affectation aux fins d'aires protégées. Est aussi considéré comme territoire important, tout plan d'un habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable, non inscrit au Registre des aires protégées (car non soustrait au jalonnement ou à l'intérieur duquel des titres miniers, gaziers ou pétroliers ont été consentis) (source : Registre des aires protégées au Québec, MELCC, 2020).

Le tableau suivant détaille les différents types d'aires protégées retrouvées sur le territoire : habitats fauniques, refuges biologiques, réserves de biodiversité et écosystèmes forestiers exceptionnels. À cette liste, s'ajoute les aires protégées de la Commission de la Capitale Nationale (CCN) avec le Parc de la Gatineau.

Une aire protégée projetée possède un statut de protection provisoire et où leur protection permanente est envisagée. Les aires de protection projetées sont surtout concentrées dans l'ouest du territoire de l'ABV des 7. Il s'agit surtout des potentiels fluviaux que l'on vise à protéger de l'exploitation forestière pour préserver l'intégralité des paysages et les potentiels récréotouristiques. D'autres aires projetées visent à protéger les habitats et des échantillons représentatifs de la biodiversité de l'ouest du Québec.

Tableau 6. Superficie des milieux humides par type d'aires protégées ainsi que la superficie des milieux humides localisés en aires projetées

Bassin versant	Groupement d'aires protégées	Superficie des milieux humides localisés en aires protégées (km ²)	Nom de la désignation ou du statut de protection	Superficie Projetée* (km ²)
Blanche ouest	Habitat faunique	3,022	-	-
	Refuge biologique	0,001		
	Réserve naturelle reconnue	0,065		
Coulonge	Écosystème forestier exceptionnel	0,176	Projet de réserve de biodiversité	0,14
	Habitat faunique	2,774	Projet de réserve de biodiversité projetée	35,97
	Refuge biologique	9,161	-	-
	Réserve de biodiversité	0,021		
Dumoine	Refuge biologique	6,324	Projet de réserve aquatique	154,39
	Réserve aquatique	131,347	Projet de réserve de biodiversité	7,40
Gatineau	Écosystème forestier exceptionnel	3,974	Projet de réserve de biodiversité	50,58
	Habitat faunique	46,816	Projet de réserve de biodiversité projetée	17,19
	Milieu naturel de conservation volontaire	0,013	*À venir : projet de refuge faunique en bordure de la rivière	-
	Parc de la Commission de la capitale nationale (Canada)	20,031		
	Refuge biologique	31,565		
	Réserve de biodiversité	47,231		
	Réserve écologique	2,769		
Réserve naturelle reconnue	0,238			
Noire	Écosystème forestier exceptionnel	0,365	Projet de réserve de biodiversité projetée	47,77
	Refuge biologique	4,769		
Outaouais (partie)	Écosystème forestier exceptionnel	0,001	Projet de réserve aquatique	3,15
	Habitat faunique	5,754	Projet de réserve de biodiversité	0,00
	Milieu naturel de conservation volontaire	1,410	Projet de réserve de biodiversité projetée	0,21
	Parc de la Commission de la capitale nationale (Canada)	5,799	Projet de réserve écologique	0,00
	Refuge biologique	1,277	*À venir : deux refuges fauniques dont projets – Baie McLaurin – Parc national de Plaisance. Grands MH dans le Pontiac	-
	Réserve aquatique	0,468		
	Réserve de biodiversité	0,001		
	Réserve écologique	1,022		
Réserve naturelle reconnue	2,085			
Quyon	Parc de la Commission de la capitale nationale (Canada)	3,168	-	-
Total		333.647		316,8

*Selon le registre des aires protégées au Québec Source

4. Milieux humides en territoires privés

4.1 Terres publiques et terres privées

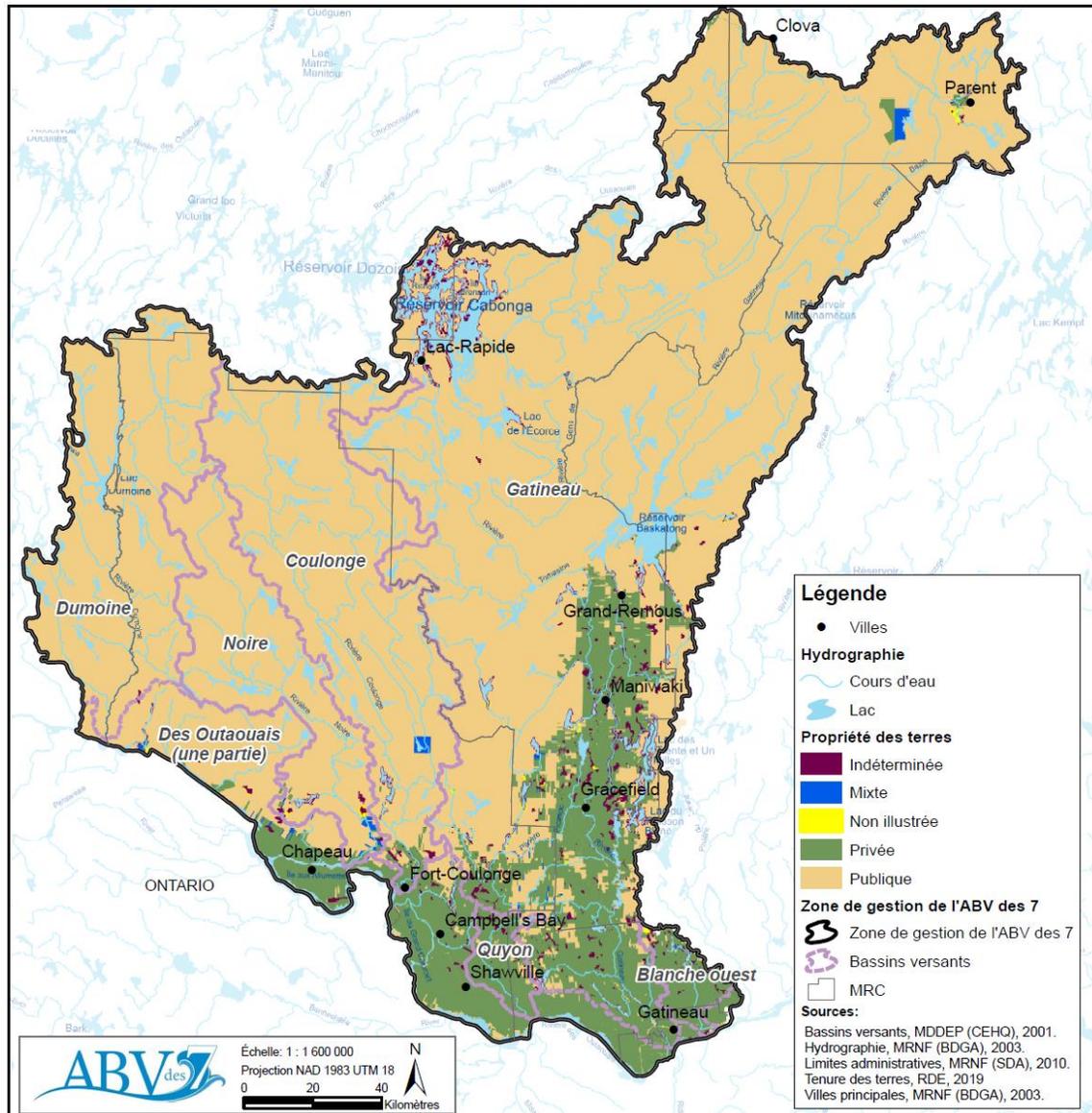
Pour que ce PDE puisse avoir une portée stratégique et s'arrimer avec les **Plans Régionaux des Milieux Humides et Hydriques (PMRHH)** réalisés par les MRC, nous allons concentrer cette analyse sur les milieux humides en **territoires privés**.

D'après le Code civil du Québec (L.Q. 1991. c. 94) un territoire public correspond aux parties du territoire qui ne sont pas la propriété de personnes physiques ou morales, ou qui ne sont pas transférées à un patrimoine fiduciaire et qui appartiennent donc à l'État. Le lit des lacs et des cours d'eau navigables et flottables est, jusqu'à la ligne des hautes eaux, en territoire public. Les terres considérées comme ayant un caractère privé au Registre du domaine de l'État (RDE) correspondent à celle qui ne sont pas sous la gouvernance des ministères et qui ont donc été concédées. Ces terres se retrouvent dans les entités administratives suivantes : communautés métropolitaines, municipalités, MRC, sociétés de transport en commun, commissions scolaires, CEGEP et universités, centres hospitaliers et centres d'hébergement, CLSC, Centres de réadaptation, centres de protection de l'enfance, Gouvernement du Canada.

Dans le Registre du domaine de l'État (RDE), les terres « mixtes » correspondent à une partie du territoire dont la propriété est partagée entre le domaine de l'État et le domaine privé mais pour laquelle la partie privée n'est pas localisée. Les terres « non illustrées » correspondent à une partie de territoire dont le morcellement foncier n'a pas été compilé (anciennes seigneureries etc.). Les terres « indéterminées » représentent des zones pour lesquelles le caractère privé ou public est inconnu en raison de l'indisponibilité de l'information.

La zone de gestion de l'ABV des 7 est majoritairement de tenure publique (83,64%) sur les deux tiers nord du territoire. La tenure privée (13,94 %) est située le long des principales vallées, dans les endroits où le sol est plus propice à l'agriculture et l'accessibilité plus importante. Une très faible proportion du territoire est de nature indéterminée (2,2 %) ou mixte (0,21%) ou bien non illustrée sur la carte ci-après (0,01%).

La zone de gestion de l'ABV des 7 est majoritairement de tenure publique (83,64%) sur les deux tiers nord du territoire. La tenure privée (13,94 %) est située le long des principales vallées, dans les endroits où le sol est plus propice à l'agriculture et l'accessibilité plus importante. Une très faible proportion du territoire est de nature indéterminée (2,2 %) ou mixte (0,21%) ou bien non illustrée sur la carte ci-après (0,01%).



Carte 4. Tenure publique et privée des terres se trouvant dans la zone de gestion de l'ABV des 7

4..2 Superficie des milieux humides en tenure privée

Certains des milieux humides se retrouvent en terres privées. Le bassin versant de la rivière Gatineau possède la plus grande superficie de milieux humides en tenure privée (352,74 km²) suivi du bassin versant des Outaouais (240,17 km²) et Quyon (52,92 km²).

Tableau 7. Superficie et proportion des milieux humides se trouvant en terres privées dans chaque bassin versant

Bassin versant	Superficie bassin versant (km ²) 40353 / 40377	Pourcentage du bassin versant en terres privées (%)	Superficie des milieux humides en terres privées (km ²)	Pourcentage des milieux humides en terres privées (%)
Blanche ouest	434,85	86,02	21,81	5,01
Coulonge	5238,13	1,76	8,93	0,17
Dumoine	4350,30	0,00	-	
Gatineau	23910,28	13,09	352,74	1,47
Noire	2648,17	1,14	1,91	0,07
Outaouais (partie)	3379,65	48,36	240,17	7,11
Quyon	416,10	87,22	52,92	12,72

* Source : Vocations du territoire, PPAT, MAMOT, 2016

4.3 Types de milieux humides en tenure privée

La figure suivante présente la répartition des différents types de milieux humides en tenure privée et se trouvant dans la zone de gestion de l'ABV des 7.

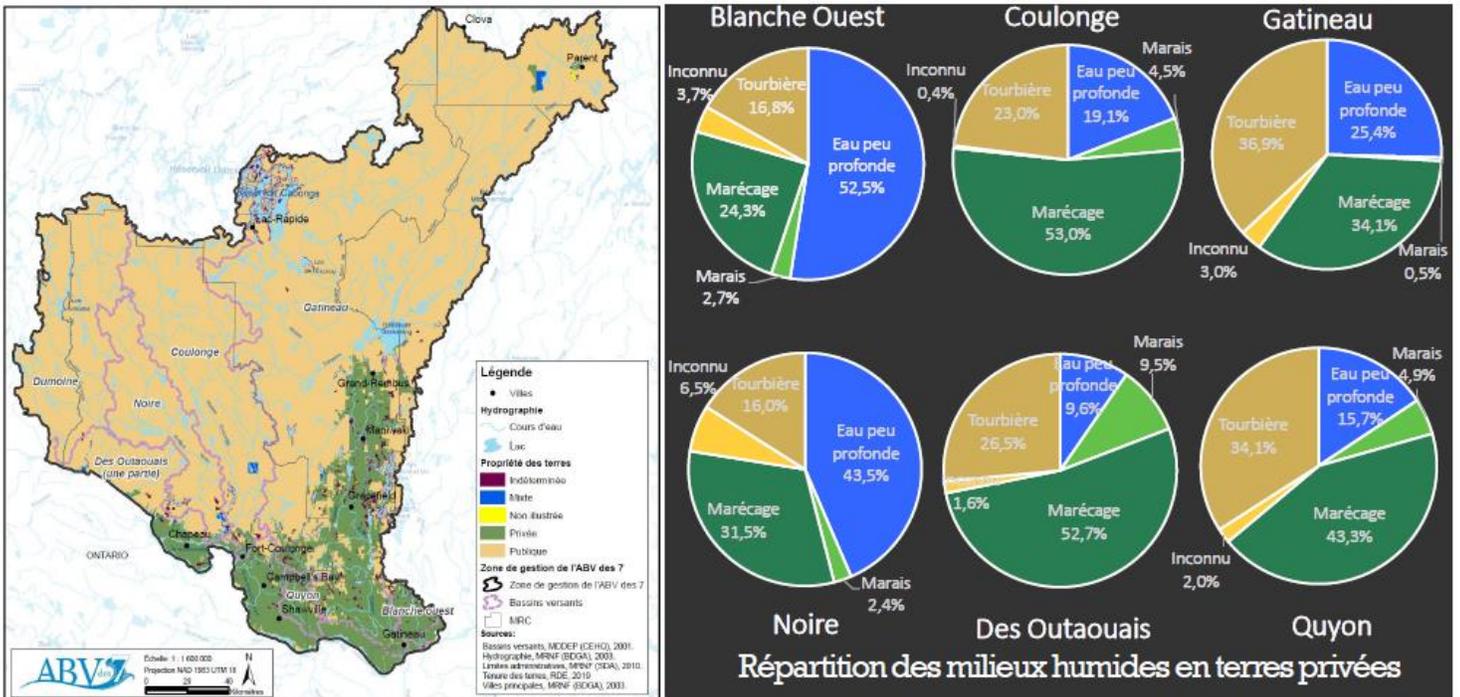


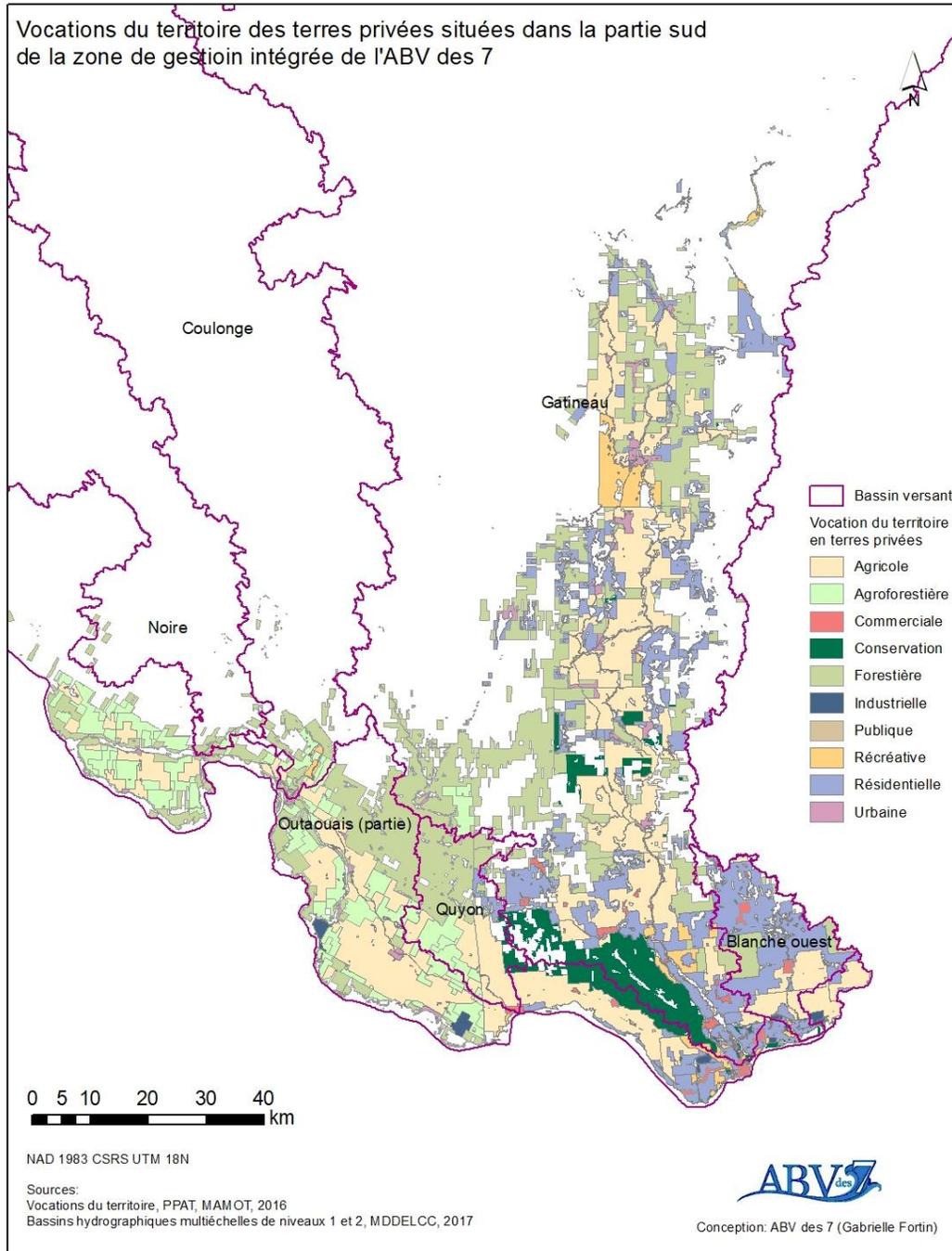
Figure 7. Répartition des différents types de milieux humides en terres privées dans chaque bassin versant

Notons que le bassin versant Dumoine à l'ouest de la zone de gestion de l'eau de l'ABV des 7, n'est pas représenté dans ces graphiques car aucune superficie de ce bassin ne se retrouve en terres privées.

- **Blanche Ouest** : Le type principal correspond à de l'eau peu profonde pour 52,5 % des milieux humides, suivi des marécages (24,3 %) et des tourbières (16,8 %)
- **Coulonge** : Les marécages dominent dans la zone privée du bassin versant (53 %) suivi des tourbières (23 %) et de l'eau peu profonde (19,1 %)
- **Gatineau** : Les tourbières (36,9 %) et les marécages (34,1 %) suivi dans une moindre mesure de l'eau peu profonde (25,4%) sont les principaux types de milieux humides retrouvés en tenure privée du bassin versant.
- **Noire** : L'eau peu profonde (43,5 %) est une composante essentielle des terres privées de ce bassin versant suivi des marécages (31,5 %) et des tourbières (16 %).
- **Outaouais** : Les terres privées de ce bassin versant comprennent essentiellement des marécages (52,7 %) et des tourbières (26,5 %).
- **Quyon** : Les terres privées de ce bassin versant comprennent essentiellement des marécages (43,3 %) et des tourbières (34,1 %).
- **Dumoine** : Le bassin versant de la rivière Dumoine ne se retrouve pas dans les terres privées de la zone de gestion de l'ABV des 7. Il n'est donc pas analysé pour cette partie.

4.4 Vocations du territoire en tenure privée

Les vocations du territoire correspondent à l'attribution d'une fonction ou d'une utilisation pour un territoire donné. Les vocations sont initialement déterminées par les MRC pour leurs schémas d'aménagement respectifs afin d'indiquer de quelle façon la MRC souhaite orienter l'utilisation de son territoire. La carte ci-dessous représente les différentes vocations du territoire en tenure privée.



Carte 5. Vocations du territoire des terres privées dans la partie sud de la zone de gestion de l'eau

Tableau 2. Définitions des vocations du territoire

Vocation	Définition * NOMENCLATURE
Urbaine	Territoire caractérisé par une multiplicité de fonctions et par une densité élevée d'occupation du sol. Il englobe des espaces urbanisés et à urbaniser.
Résidentielle	Territoire hors affectation urbaine caractérisé habituellement par une faible densité d'habitations.
Commerciale	Territoire destiné principalement à des fonctions commerciales et des services à caractère régional.
Industrielle	Territoire destiné principalement aux fonctions industrielles à caractère régional.
Agricole	Territoire réservé à des fins agricoles, soit la pratique plus ou moins exclusive de la culture du sol et des végétaux, l'élevage, la transformation ou les conditionnements de la ferme, etc.
Agroforestière	Territoire destiné à l'agriculture et à l'exploitation forestière.
Forestière	Territoire destiné principalement à l'aménagement des ressources forestières et fauniques.
Récréative	Territoire caractérisé principalement par des fonctions de nature récréative. Il englobe aussi les secteurs de villégiature, des équipements récréatifs et des équipements sportifs et fauniques, ainsi que les secteurs représentant un attrait touristique marqué.
Conservation	Territoire destiné à la protection et à la conservation du milieu naturel.
Publique	Territoire destiné à des équipements et à des infrastructures publics.

* Source : Vocations du territoire, PPAT, MAMOT, 2016

4.5 Milieux humides par vocation du territoire en tenure privée

Les milieux humides ont été découpés par bassin versant et par type de vocation du territoire dans la zone des terres privées. Ce découpage permet ainsi de bien comprendre l'utilisation du territoire en tenure privée et mieux appréhender les menaces anthropiques potentielles.

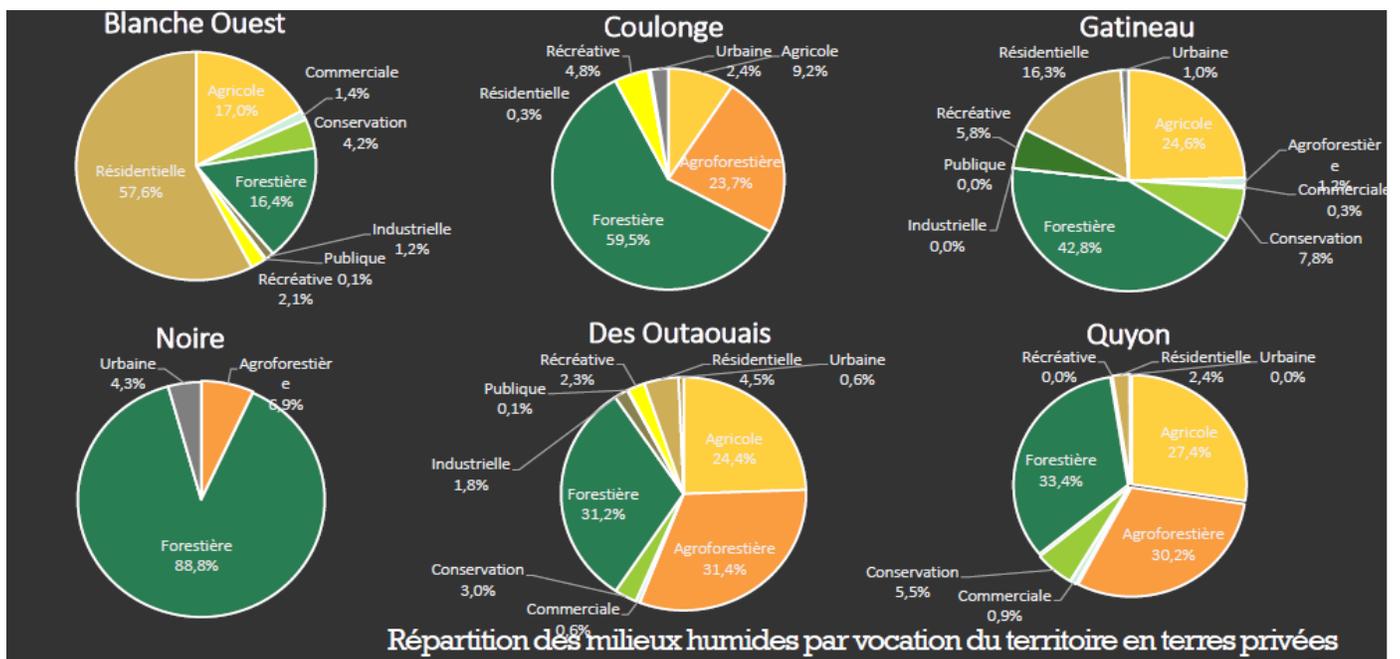


Figure 8. Proportion des milieux humides en tenure privée par vocation du territoire